

Annexe D

Plan annuel de perfectionnement (formulaire modèle)



Le plan annuel de perfectionnement (PAP) est un outil important pour aider le perfectionnement et la croissance professionnels du personnel enseignant chevronné au cours de l'année d'évaluation et des années séparant des évaluations. L'enseignante ou l'enseignant gère son propre plan et l'élabore en discutant et en collaborant avec la directrice ou le directeur d'école.

Exigences

- Chaque enseignante ou enseignant chevronné doit avoir chaque année un PAP indiquant ses objectifs de croissance professionnelle, sa proposition de plan d'action et les dates prévues pour atteindre ces objectifs.
- Le personnel enseignant qui passe de « nouveau » à « chevronné » doit préparer un plan annuel de perfectionnement pendant sa première année d'enseignante ou d'enseignant chevronné.
- Chaque année, l'enseignante ou l'enseignant doit consulter la directrice ou le directeur d'école pour revoir et mettre à jour son plan, si nécessaire. Pour cela, il faut tenir compte du perfectionnement et de la croissance de cet enseignant au cours de l'année écoulée ainsi que des objectifs et des stratégies de croissance professionnelle recommandés dans le rapport sommatif de la plus récente évaluation du rendement.
- Au cours d'une année d'évaluation, l'enseignante ou l'enseignant doit revoir et mettre à jour son plan au cours d'une rencontre avec la direction; cela fait partie du processus d'évaluation du rendement. Les rencontres avant et après l'observation en classe fournissent l'occasion de ces révisions et mise à jour.
- Au cours des années sans évaluation, une telle rencontre n'est pas obligatoire, mais est recommandée. Si, au cours d'une année sans évaluation, l'enseignante ou l'enseignant, ou la directrice ou le directeur demande une telle rencontre à propos du plan, elle doit avoir lieu.
- L'enseignante ou l'enseignant et la directrice ou le directeur d'école doivent chacun signer le plan chaque année et en garder une copie. Dans certains cas, les fonctions de la directrice ou du directeur d'école peuvent être déléguées – comme déjà indiqué – à une directrice ou à un directeur adjoint de la même école, ou à une agente ou un agent de supervision concerné (voir le chapitre 6, Échéancier).

Objectifs et stratégies de croissance

- Les objectifs et les stratégies de croissance reconnus par l'enseignante ou l'enseignant devraient concerner ses besoins professionnels et surtout viser à améliorer son enseignement et l'apprentissage des élèves.
- Le dialogue à ce propos entre la directrice ou le directeur et l'enseignante ou l'enseignant peut aider à préciser les objectifs et les stratégies de croissance pour un perfectionnement et un développement continu à inclure dans le plan de l'enseignante ou de l'enseignant.
- Les observations des parents et des élèves peuvent aussi influencer sur le perfectionnement continu de l'enseignante ou de l'enseignant dans l'exercice de sa profession.

Nom de famille de l'enseignant(e)

Prénom

Nom de famille de la directrice/du directeur d'école

Prénom

Nom de l'école

Nom du conseil

Description de l'affectation de l'enseignant(e) (années d'études, matières, plein temps, temps partiel, élémentaire, secondaire, etc.)

Informations sur les objectifs de croissance professionnelle, le plan d'action et les délais prévus

Objectifs et stratégies de croissance professionnelle recommandés à partir du rapport sommatif de la dernière évaluation du rendement

Mon perfectionnement et ma croissance professionnels au cours de la ou des dernières années

Réflexions tirées des observations des parents et des élèves pouvant influencer mon perfectionnement professionnel et mon enseignement

***Remarque : L'enseignante ou l'enseignant est invité à tenir compte des observations des parents et des élèves afin d'orienter son perfectionnement professionnel ou ses méthodes d'enseignement. Ceci n'est pas un élément obligatoire.

Objectifs de croissance professionnelle	Stratégies de croissance professionnelle pour atteindre les objectifs	Raisons des objectifs et des stratégies de croissance professionnelle	Plan d'action et délais prévus

Autres observations [enseignant(e)]

Autres observations (directrice ou directeur d'école)

Date de la prochaine révision et mise à jour du PAP

Date (aaaa/mm/jj)

Signature de la directrice ou du directeur d'école

J'atteste que l'enseignant(e) m'a consulté pour la révision et la mise à jour du plan annuel de perfectionnement.

Date (aaaa/mm/jj)

Signature de l'enseignant(e)

J'atteste avoir revu et mis à jour mon plan annuel de perfectionnement en consultation avec ma directrice ou mon directeur d'école.

Date (aaaa/mm/jj)